

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17
Affichage le : 10/07/17
Transmission préfecture le : 10/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170630-lmc198623-DE-1-1
Du : 10/07/17
Délibération exécutoire le : 10/07/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

**POLITIQUE A01 ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE
MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES
DE LA SEM PATRIMONIALE SATORY MOBILITE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1521-1 à L. 1524-7 relatifs à la constitution et au fonctionnement des sociétés d'économie mixte locales,

Vu le Code du commerce, en particulier les chapitres IV et V du livre II de son titre II relatifs aux sociétés commerciales,

Vu la délibération du Conseil Général du 14 février 2014 approuvant la création d'une société d'économie mixte patrimoniale dédiée au cluster « Mobilités innovantes » à Versailles Satory,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 19 juin 2015 approuvant les statuts, le pacte d'actionnaires, la convention de domiciliation, le montant de sa participation et désignant les quatre administrateurs,

Vu le procès-verbal du Conseil d'administration de la SEM Patrimoniale Satory Mobilité du 24 mai 2017 décidant d'engager une réflexion en vue de la dissociation des fonctions de Président et Directeur Général de la société,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaire de la SEM Patrimoniale Satory Mobilité signés le 9 juillet 2015,

Vu le projet d'avenant n° 1 au protocole d'actionnaires,

Considérant la réflexion engagée par les administrateurs de la SEM Patrimoniale Satory Mobilité en vue de la dissociation des fonctions de Président et Directeur Général de la société,

Considérant que cette dissociation nécessite la modification du pacte d'actionnaires signé le 9 juillet 2015,
Sa commission Aménagement du territoire et Affaires rurales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise la modification du pacte d'actionnaires de la SEM Patrimoniale Satory Mobilité en date du 9 juillet 2015 à l'effet principal de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général de la société.

Approuve la modification du pacte d'actionnaires tel que proposé dans l'avenant n° 1 annexé à la présente délibération.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n° 1 au protocole d'actionnaires ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Autorise les administrateurs de la SEM Patrimoniale Satory Mobilité représentants le Département des Yvelines à voter au Conseil d'administration les résolutions permettant la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général de la Société.

Dit que cette délibération est sans incidence financière.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SEM PATRIMONIALE SATORY MOBILITE

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Ne prend pas part au vote (1) : Marie-Célie Guillaume.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.